

MÉCÉNAT CULTUREL

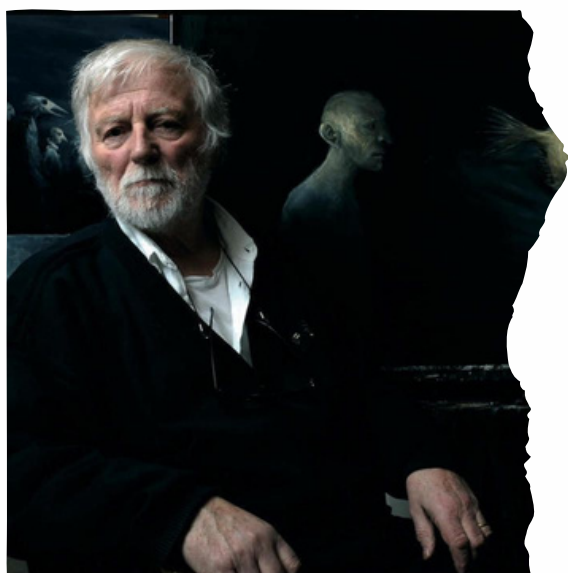
en partenariat avec KissKissBankBank

Du
4 avril
au
23 mai
2024

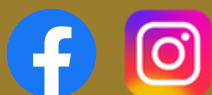
**PARTICIPEZ À L'EMBELLISSEMENT ET AU
RAYONNEMENT CULTUREL DE BERGUES**

POUR UNE NOUVELLE SCULPTURE AU COEUR DE BERGUES

Contribuez à l'acquisition de l'œuvre
"Le Retour à la Mer" de l'artiste belge
Roland Devolder, via une plateforme
de donation.



Pour participer, scannez le QR code
ou rendez-vous sur <http://kkbb.mecenatculturel.bergues>



UN DRÔLE DE PÊCHEUR...

Connaissez-vous la pittoresque place du Marché-aux-Bestiaux ?

Emblématique avec sa vache Rouge flamande, sculpture de Roch Vandromme de 1999, rappelant que Bergues fut et demeure une ville de marchés, elle fait aujourd'hui la fierté des Berguois et Berguaises.

Suite à cet exemple marquant, et afin de redonner sa place à la statuaire dans l'espace public, la ville souhaite marquer une nouvelle place de cette empreinte artistique pleine de sens : la Place du Marché aux Poissons.

Le Retour à la Mer, l'unique et mystérieuse œuvre de Roland Devolder, artiste ostendais. Fasciné par l'activité portuaire et l'univers maritime, il consacra sa vie au dessin, à la peinture et à la sculpture. Inspiré par la tradition flamande, son univers fantastique vous transporte dans un monde à la poésie décalée. Ces œuvres amènent chaque curieux à la rêverie et au questionnement sur les croyances populaires.

Cette sculpture participerait au rayonnement de la ville et deviendrait pour tous un marqueur des événements publics berguois.



OBJECTIF DE LA CAMPAGNE

L'objectif est de récolter un maximum de dons pour accompagner la commune dans le financement de l'acquisition de l'œuvre d'un total de 32 000 € auprès de l'artiste.

Chacune de vos contributions est un grand pas pour atteindre cet objectif !

Si la cagnotte dépasse toutes les attentes, les bénéfices seront reversés entièrement au projet.

Le montant collecté s'ajoutera ainsi au budget global d'embellissement de la ville.

UN DON ? QUE DE BÉNÉFICES !

En fonction du montant de votre don, vous aurez accès à une belle contrepartie et au droit à bénéficier une déduction d'impôt de 66 % du montant de votre don en tant que particulier, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

KissKissBankBank, pour le compte de la Ville de Bergues, émet des reçus fiscaux pour en bénéficier.